



10 rue de Verdun – CS 60111 – 53103 MAYENNE Cedex
Tél : 02.43.30.21.21

ANNULATION TRAIL
LA POPULAIRE du 14 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS TEMPORAIRES DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2026/ST/308, annule l'arrêté n° 2026/ST/272

LE MAIRE DE MAYENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le Code de la Route, notamment les articles R417-10/II°, R325-14 et R411-25,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer le bon ordre et la sécurité publique,

CONSIDÉRANT les conditions climatiques (vigilance rouge canicule) qui sévissent actuellement sur la Ville de Mayenne, l'association LE SON DE VIE a décidé d'annuler le trail La Populaire qui devait se tenir le 14 juillet 2026

ARRETE :

Article 1^{er} – Le trail La Populaire étant annulé, toutes les dispositions de circulation et de stationnement prises dans l'arrêté n° 2026/ST/272 sont annulées.

Article 2 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Mayenne et Monsieur le commandant de la brigade de proximité, gendarmerie de la Mayenne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Destinataires :

M. le commandant de la brigade de proximité
Services Voirie – Espaces Publics - Bâtiments
Services Animation – Communication – Mobilité
Service Sport
S.M.U.R. – SDIS – TRANSPORTS
LE SON DE VIE
Police Municipale

LE MAIRE DE MAYENNE, certifie
avoir affiché ce jour le présent arrêté dans
les lieux et formes accoutumés.

MAYENNE, le **13 JUIL. 2026**

Le Maire, Adrien MOTTAIS